

MAIRIE DE SAINT-BONNET-EN-
CHAMPSAUR
(Hautes-Alpes)EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 DECEMBRE 2016



L'an deux mil seize le huit du mois de DECEMBRE à 20 heures 30 le Conseil Municipal de la Commune de St Bonnet, étant assemblé en session ordinaire à la Salle de la Mairie de St Bonnet, lieu habituel de ses séances, après convocation légale, datée du 2 Décembre 2016, sous la Présidence de M. Laurent DAUMARK.

Etaient présents tous les conseillers en exercice :

Mme Béatrice ALLOSIA, M. Roland BERNARD, Mme Emilie DROUHOT, Mme Marie-Andrée FESTA, M. Jean-Yves GARNIER, M. Philippe GONDRE, M. Benoît GOSSELIN, M. Dominique GOURY, Mme Nathalie LAJKO, Mme MILLON Florence, M. Pierre-Yves MOTTE, Mme Emmanuelle PELLEGRIN, et M. Carmine ROGAZZO.

Etaient absents et représentés : , M. Paul DAVIN ayant donné pouvoir à M. Carmine ROGAZZO, Mme Marie-Anne MANAUD ayant donné pouvoir M. Laurent DAUMARK, Mme Martine MARC ayant donné pouvoir à Mme Emmanuelle PELLEGRIN et M. Christian PARPILLON ayant donné pouvoir à M. Pierre-Yves MOTTE, Mme Marion PELLEGRIN ayant donné pouvoir à M. Roland BERNARD.

A été nommée Secrétaire de Séance : Mme Emilie DROUHOT

ASA DU FOUR DE CHARBILLAC - DEMANDE DE DISSOLUTION

Le maire énonce à l'assemblée qu'en vertu de l'article L2212-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le maire doit veiller, à travers ses pouvoirs de police, à assurer le bon ordre, la sureté, la sécurité et la salubrité publique dans sa commune.

Monsieur le Maire rappelle la demande de la Préfecture relative à l'ASA du Four de Charbillac et son devenir, ASA tombée en désuétude depuis plusieurs années.

Monsieur le Maire expose que l'ASA du Four de Charbillac n'a plus de fonctionnement administratif et est dans l'impossibilité de remettre en place un bureau conformément aux statuts.

A l'unanimité, le CONSEIL MUNICIPAL DECIDE DE DEMANDER à Monsieur le Préfet de se prononcer sur la possible dissolution de l'ASA du FOUR afin que la commune puisse réintégrer le patrimoine de l'ASA dans le domaine privé de la commune.

Membres en exercice :	19
Membres présents :	14
représentés	05
Pour :	19
Abstention :	0
Contre :	0

Ainsi fait et délibéré le 8 Décembre 2016
Pour copie conforme

Le Maire,
Laurent DAUMARK

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-200034502-20161208-20160812-0096-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/12/2016

Publication : 15/12/2016